



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 22 mars 2022
à 18h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
4. **Retour sur la période de questions de la dernière séance**
5. **Procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2022.
6. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 6.1 Ordonnance pour la tenue d'une vente pour non-paiement des taxes municipales (SD-2022-0045);
 - 6.2 Augmentation d'un bon de commande à la firme McCarthy Tétrault pour les dossiers de plaintes en harcèlement psychologique (20211002-828);
 - 6.3 Participation d'un membre du conseil municipal à une activité - Grande Rencontre : S'inspirer et rayonner en affaires (SD-2022-0082);
 - 6.4 Participation de la Ville pour une contribution financière auprès de l'organisme l'ANCRE afin de venir en aide aux ukrainiens.
7. **Finances municipales**
 - 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires;

- 7.2 Dépôt du rapport de la trésorière à l'égard des activités reliées aux élections municipales pour l'année 2021 (SD-2022-0042);
- 7.3 Augmentation du bon de commande à la firme « PG Solutions inc. » pour le contrat d'entretien et de support applicatif pour l'année 2022 (SD-2022-0004);
- 7.4 Signature d'une entente de subvention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec;
- 7.5 Rapport d'audit de conformité définitif suite à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ) (SD-2022-0089).

8. Ressources humaines

- 8.1 Adoption d'un nouvel organigramme pour les services de la Ville suivants :
 - 8.1.1. Adoption du nouvel organigramme du Service de police (SD-2022-0012);
 - 8.1.2. Adoption du nouvel organigramme de la Direction générale (SD-2022-0078);
 - 8.1.3. Adoption du nouvel organigramme du Service des communications (SD-2022-0011);
 - 8.1.4. Adoption du nouvel organigramme du service de la culture, du développement social et du loisir (SD-2022-0010).
- 8.2 Nomination de monsieur Yannick Albert au poste de Chargé de projets - Parcs et espaces verts au Service des travaux publics (SD-2022-0021);
- 8.3 Embauche de monsieur David Dumas-Goulet au poste de Chargé de projets – Bâtiments au Service des travaux publics (SD-2022-0022);
- 8.4 Embauche de monsieur Simon Guillemette au poste de Chef de section - Développement et design urbain au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable (SD-2022-0058);
- 8.5 Embauche de monsieur Eric Bellerose au poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie (SD-2022-0048).

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Demande de subvention autorisée - Délégation de gestion de la patinoire de quartier du parc Marquis-de-Montcalm (20220226-133);
- 9.2 Désignation d'un membre du conseil municipal sur le comité logement Saint-Jean (20220219-113);
- 9.3 Subventions à accorder - Comité de culture, sport, loisirs, action communautaire (CCSLAC) (20220212-071);
- 9.4 Subventions annuelles prévues au budget 2022 - Comité de culture, sport, loisirs, action communautaire (CCSLAC) (20220212-072);

- 9.5 Signature d'un protocole d'entente avec l'organisme Rues principales Saint-Jean-sur-Richelieu inc. pour l'aménagement d'espaces éphémères printaniers (SD-2022-0056).

10. Infrastructures et gestion des eaux

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
- 10.1.1 SA-495-IN-21-P Travaux – Remplacement de l'égout sanitaire, réhabilitation d'aqueduc et réfection de chaussée – rue Riendeau -ING-753-2014-011 (20220219-104);
- 10.1.2 SA-504-IN-21-P Services professionnels - Surveillance des travaux - Urbanisation de la rue Carillon – Réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout – ING-753-2016-004 (20220219-115).
- 10.2 Signature d'un addenda au protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour la reconstruction du Pont Gouin (SD-2022-0096).

11. Toponymie et circulation

12 Travaux publics

- 12.1 Comité sur le déneigement – Précisions visant le mandat et modification de la désignation du comité (20220226-132).

13 Sécurité publique

- 13.1 Signature d'un protocole d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage avec la municipalité de Venise-en-Québec (20220219-100);
- 13.2 Signature d'un protocole d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage avec la municipalité de Saint Alexandre (20220219-101);
- 13.3 Signature d'un protocole d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage avec la Ville de Bedford (SD-2022-0074);
- 13.4 Bilan annuel de la quatrième année du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (2^e génération) (SD-2022-0005);
- 13.5 Rejet de l'appel d'offres SA-1320-AD-22-D - Remplacement et installation de deux nouvelles laveuses essoreuses (SD-2022-0062).

14 Urbanisme

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
- 14.1.1 DDM-2021-5107 Félix Gaudreault - Immeuble situé au 494, rue Champlain (20220226-120);
 - 14.1.2 DDM-2021-5154 Richard Doucet - Immeuble situé au 211, boulevard Saint-Joseph (20220212 085);
 - 14.1.3 DDM-2021-5170 Derek Galbraith - Immeuble situé au 425, rue Saint-Louis (20220212-086);
 - 14.1.4 DDM-2021-5174 STA Architectes Inc - Immeuble situé au 1002, rue Champlain (20220212-087);
 - 14.1.5 DDM-2022-5181 Stéphane Labarre - Immeuble situé au 420, rue Jacques-Cartier Sud (20220226-121);
 - 14.1.6 DDM-2022-5198 Groupe Marchand Architecture & Design inc. - Immeuble constitué des lots 5 901 241, 5 901 240, 5 895 983 et 5 895 984 du cadastre du Québec et situé sur la rue de la Cabinetterie (20220219-117);
 - 14.1.7 DDM-2022-5199 Draperies St-Luc inc. – Immeuble constitué du lot 6 007 663 cadastre du Québec et situé au 48, rue Moreau (SD-2022-0003).
- 14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
- 14.2.1 UC-2020-4873 Edith Brault Lalanne - Immeuble situé au 93, boulevard des Érables (20220212-093);
 - 14.2.2 UC-2021-5155 Réal Tremblay - Immeuble situé au 270, chemin Évangéline (20220226-128);
 - 14.2.3 UC-2021-5169 Robert Dubois - Immeuble situé au 27, rue de la Colonelle (20220212-089);
 - 14.2.4 UC-2022-5178 Olivier Marsolais - Immeuble situé au 700, chemin des Vieux-Moulins (20220226-129);
 - 14.2.5 UC-2022-5180 Véronique Bourgeois - Immeuble situé au 228, rue Grandfontaine (20220226-130).
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 1) PIA-2021-5058 Tanya Dumesnil - Immeuble situé au lot 3 090 729, chemin des Vieux-Moulins (20220226-122);
 - 2) PIA-2021-5145 Marcel Edoïn - Immeuble situé au 284, rue Mercier (20220212-090);
 - 3) PIA-2021-5151 Philippe Latreille et Sarah Lemaire - Immeuble situé au 604, 1^{ère} Rue (20220226-124);
 - 4) PIA-2022-5179 Olivier Marsolais - Immeuble situé au 700, chemin des Vieux-Moulins (20220226-125);

- 5) PIA-2022-5183 Fannie Latour - Immeuble situé au 448, rue Laurier (20220226-127);
- 6) PIA-2022-5185 9437-6670 Québec Inc. – Immeuble situé au 218-220, rue Saint-Jacques (SD-2022-0031);
- 7) PIA-2022-5189 Habitations Energik Inc – Immeuble situé au lot 6 344 731, rue de Maupassant (SD-2022-0033).
- 14.3.2 PIA-2021-5070 Julien Côté / Groupe BC2 - Immeuble situé au 210, boulevard Saint-Joseph (SD-2022-0044);
- 14.3.3 PIA-2021-5106 Félix Gaudreault - Immeuble situé au 494, rue Champlain (20220226-123);
- 14.3.4 PIA-2021-4938 Groupe Sebric Inc. - Immeuble situé au 178, rue Notre-Dame (20220226-118);
- 14.3.5 PIA-2022-5182 Stéphane Labarre - Immeuble situé au 420-422, rue Jacques-Cartier Sud (20220226-126).
- 14.4 Adoption du projet des règlements suivants :
- 14.4.1. Règlement n° 2053 (SD-2022-0009)
« Règlement relatif à la démolition d'immeubles et abrogeant le règlement n° 0658 » ;
- 14.4.2. Règlement n° 2072 (SD-2022-0009)
« Modifications au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 0945 ».
- 14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :
- 14.5.1. Règlement n° 2071 (SD-20220212-092)
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-1218, à même une partie de la zone H-1241, afin d'autoriser les classes d'usages « Unifamiliale » et « Bifamiliale et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages. »
- 14.5.2. Règlement n° 2073 (SD-2022-0043)
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone A-4033, à même une partie de la zone A-4009, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » en plus des classes d'usages « Culture » et « Élevage » du groupe agricole (A) et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages. »
- 14.5.3. Règlement n° 2082 (SD-20220212-084)
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter à 20 mètres, la largeur maximale prescrite pour une entrée charretière pour les usages du groupe agricole (A). »

14.5.4. Règlement n° 2083 (SD-2022-0066)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer un nouvel usage « X1-01-15 Stationnement public » autorisé dans toutes les zones. »

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.6.1. Règlement n° 2058 (20211225-1032)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'autoriser, à même la zone C-1852, la classe d'usages « Multifamiliale » de 12 à 16 logements ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain;
- D'autoriser, dans la zone C-1852, un ratio minimal de 1,5 case de stationnement par logement pour la classe d'usages « Multifamiliale », les garages en sous-sol ainsi que les projets intégrés.

Cette zone est située sur les rues Saint-Paul et de la Cabinetterie, au nord de la voie ferrée et à l'est du boulevard du Séminaire Nord. »

14.6.2. Règlement n° 2061 (20220129-037)

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but:

- D'agrandir la zone H-2168, à même une partie de la zone C-2108, afin de concorder avec les limites des lots;
- D'agrandir la zone H-2163 à même une partie de la zone H- 2168 afin de concorder avec les limites des lots;
- De réduire, à l'intérieur de la zone H-2163, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur de la classe « Maison mobile », pour la fixer à 20 mètres.

Les zones H-2168 et C-2108 sont situées sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre les rues Mailloux et Chênevert.

La zone H-2163 est située à l'ouest de la rue Jean-Talon et comprend les rues Arthur, Francine, Phyllis, Robert et Viau.»

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

14.7.1. PPCMOI-2021-5167 (57, Route 219) (SD-2022-0002);

14.7.2 PPCMOI-2021-5172 (562, chemin du Petit-Bernier) (20220212-091).

14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

14.8.1. PPCMOI- 2021-5144 (132, rue Jean-Talon) (20220129-036).

- 14.9 Signature d'une convention avec Astral Media Affichage S.E.C. pour l'affichage publicitaire sur le territoire de la Ville (20220219-107);
- 14.10 Demande à la MRC du Haut-Richelieu d'effectuer le nettoyage et l'entretien du cours d'eau Jackwood, branche 1 (20211211-1001).

15 Transport et mobilité urbaine

- 15.1 Demande adressée au ministre des Transports du Québec afin d'intervenir pour permettre le passage de certains véhicules agricoles sur le pont Félix-Gabriel-Marchand (SD-2022-0049);
- 15.2 Appel d'offres – SA-1314–AD-21-P - Service de transport adapté par automobile (SD-2022-0063);
- 15.3 Adoption du « Plan de transport 2021 – Service de transport adapté » (SD-2022-0093);
- 15.4 Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet 1 – Aide financière au transport en commun urbain (SD-2022-0090);
- 15.5 Demande adressée au ministère des Transports du Québec - Programme de subvention au transport adapté (SD-2022-0092).

16 Avis de motion

- 16.1 Règlement n° 2053 (SD-2022-0009)
« Règlement relatif à la démolition d'immeubles. »;
- 16.2 Règlement n° 2063 (SD-2022-0038)
« Règlement autorisant la réalisation de travaux de rénovation du Centre communautaire L'Acadie, décrétant une dépense de 298 000 \$ et un emprunt à cette fin »;
- 16.3 Règlement n° 2064 (20220212-077)
« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement à l'intersection de l'avenue Conrad-Gosselin et du Chemin des Patriotes Est, décrétant une dépense de 2 274 000 \$ et un emprunt à cette fin »;
- 16.4 Règlement n° 2068 (20220226-119)
« Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour l'analyse des infrastructures dans les parcs, décrétant une dépense de 225 000 \$ et un emprunt à cette fin »;
- 16.5 Règlement n° 2069 (20220219-106)
« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels et autorisant des travaux à l'usine de filtration de la rive ouest, aux réservoirs d'eau potable et pour la protection cathodique du réseau d'aqueduc, décrétant une dépense de 579 000 \$ et un emprunt à cette fin »;
- 16.6 Règlement n° 2071 (SD-20220212-092)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-1218, à même une partie de la zone H-1241, afin d'autoriser les classes d'usages « Unifamiliale » et « Bifamiliale et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages. »;

16.7 Règlement n° 2072 (SD-2022-0009)

« Modifications au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 0945. »;

16.8 Règlement n° 2073 (SD-2022-0043)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone A-4033, à même une partie de la zone A-4009, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » en plus des classes d'usages « Culture » et « Élevage » du groupe agricole (A) et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages. »;

16.9 Règlement n° 2074 (20220219-102)

« Règlement modifiant le règlement n° 0278 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils et pour interdire la circulation de véhicules lourds sur le pont Gouin, afin d'interdire la circulation des camions sur les rues Frenette, Richard, Morel et Nolin et de retirer l'interdiction sur le pont Gouin. »;

16.10 Règlement n° 2076 (SD-2022-0076)

« Règlement modifiant le règlement n° 1709 relatif à la gestion contractuelle afin d'optimiser des processus d'approvisionnement »;

16.11 Règlement n° 2078 (SD-2022-0061)

« Règlement établissant le programme d'aide financière pour le fonds entrepreneuriat commercial dans le Vieux-Saint-Jean. »;

16.12 Règlement n° 2079 (SD-2022-0060)

« Règlement établissant le programme d'aide financière pour le fonds entrepreneuriat commercial dans les secteurs commerciaux urbains. »;

16.13 Règlement n° 2081 (SD-2022-0086)

« Règlement modifiant le règlement n° 1878 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité et abrogeant le règlement n° 0693 et ses amendements. »;

16.14 Règlement n° 2082 (SD-20220212-084)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter à 20 mètres, la largeur maximale prescrite pour une entrée charretière pour les usages du groupe agricole(A). »;

16.15 Règlement n° 2083 (SD-2022-0066)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer un nouvel usage « X1-01-15 Stationnement public » autorisé dans toutes les zones. »;

16.16 Règlement n° 2084 (SD-2022-0073)

« Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse afin d'ajuster la vitesse à 50 km/h sur le boulevard Croisetière Nord. ».

17 Règlements

17.1 Règlement n° 2044-1 (20220212-075)

« Règlement complémentaire modifiant le règlement autorisant le financement des travaux de réfection des infrastructures d'une portion des rues Morais et Saint-Hubert, incluant l'ajout d'un égout pluvial et le remplacement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc, décrétant une dépense de 185 000 \$ et un emprunt à cette fin. »;

17.2 Règlement n° 2046 (20220129-035)

« Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu *et abrogeant le règlement n° 0655* »;

17.3 Règlement n° 2056 (20211225-1033)

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'agrandir le secteur de PIIA « Industriel » afin d'y inclure la totalité des zones I-4054 et C-4052.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté Est, au Nord du chemin des Ormes, au Sud du chemin du Clocher et à l'Ouest du chemin du Petit-Bernier »;

17.4 Règlement n° 2057 (20211225-1033)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but:

- D'autoriser, à même la zone I-4054, les usages appartenant à la sous-classe C7-01 « Vente et service pour véhicules de promenade », sauf « Vente au détail de véhicules de promenade neufs » et « Vente au détail de véhicules de promenade usagés », les usages appartenant à la sous-classe C9-02 « Commerces à incidence modérée » ainsi que ceux de la sous-classe C9-03 « Véhicules » du groupe commerce et service (C);
- D'autoriser, à même la zone I-4054, que soient érigées deux (2) structures supportant des enseignes détachées par terrain, la superficie totale des enseignes ne devant pas excéder 32 m² et la hauteur maximale, 12,2 mètres;
- De retirer les notes N141 et N142 de la zone I-4054 puisque les dispositions visées ont été intégrées au règlement de zonage n° 0651 en 2018;

- De prohiber, à même la zone C-4052, l'entreposage extérieur à moins de 30 mètres d'une ligne de rue.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté est, au nord du chemin des Ormes, au sud du chemin du Clocher et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier. » ;

17.5 Règlement n° 2057-1

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but:

- D'agrandir la zone I-4054, à même une partie de la zone C-4051, afin d'y inclure la totalité du lot 6 022 215 du cadastre du Québec.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté est, au nord du chemin des Ormes, au sud du chemin du Clocher et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier » ;

17.6 Règlement n° 2057-2

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but:

- D'agrandir la zone C-4052, à même une partie de la zone C-4051, afin d'y inclure la totalité des lots 6 022 217, 6 022 222 et 6 022 225 du cadastre du Québec;
- D'agrandir la zone C-4051, à même une partie de la zone C-4052, afin d'y inclure une partie du lot 6 022 219 du cadastre du Québec ainsi qu'une partie du lot 3 090 887 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone C-4052, les usages appartenant à la sous-classe C7-01 « Vente et service pour véhicules de promenade », sauf « Vente au détail de véhicules de promenade neufs » et « Vente au détail de véhicules de promenade usagés », les usages appartenant à la sous-classe C9-01 « Commerces para-industriels », les usages appartenant à la sous-classe C9-02 « Commerces à incidence modérée » ainsi que ceux de la sous-classe C9-03 « Véhicules » du groupe commerce et service (C).

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté est, au nord du chemin des Ormes, au sud du chemin du Clocher et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier » ;

17.7 Règlement n° 2059 (20220205-045)

« Modification du règlement n° 1760 sur la tarification relevant du Service de sécurité incendie et du Service de police »;

17.8 Règlement n° 2062 (20220212-064)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de chaussées pour diverses rues, décrétant une dépense de 3 622 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

17.9 Règlement n° 2065 (20220212-097)

« Règlement modifiant le règlement n° 1693 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal »;

17.10 Règlement n° 2066 (20220129-035)

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but:

- D'ajouter le Règlement sur les dérogations mineures n° 2046 aux règlements administrés et appliqués par le fonctionnaire désigné;
- Fixer le tarif relatif à une demande de dérogation mineure.» .

18 Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 mars 2022;

18.2 Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

Règlement n°2032: « Règlement autorisant le financement de travaux de reconditionnement au poste de pompage Champlain, décrétant une dépense de 1 341 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;

18.3 Plan Réseau de camionnage Règlement n° 2074;

18.4 Registre cumulatif des achats mensuel au 31 décembre 2021;

18.5 Registre cumulatif des achats au 31 janvier 2022;

18.6 Audit de conformité – Transmission des rapports financiers;

18.7 Procès-verbal de correction n° 2022-02-0073;

18.8 Procès-verbal de correction règlement n° 2049;

18.9 Procès-verbal de correction entrée en vigueur du règlement n°2032;

18.10 Procès-verbal de correction n° 2021-11-0962;

18.11 Procès-verbal de correction n° 2022-01-0027;

18.12 Procès-verbal de correction n° 2022-01-0036;

18.13 Procès-verbal de correction n° 2022-02-0067;

18.14 Procès-verbal de correction n° 2022-02-0074.

19 Période de questions

20 Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21 Levée de la séance